

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 60 (1963)
Heft: 11

Rubrik: Rapports ; Conférences ; Congrès

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Congrès international de Prague

La presse apicole étrangère nous apporte chaque mois des échos de ce que fut le XIX^e Congrès de l'Apimondia qui a tenu ses assises cette année du 12 au 17 août.

Un recueil de 150 pages environ, contenant un résumé des 151 travaux présentés au congrès, a été très obligeamment mis à notre disposition par M. G. Golay, inspecteur en chef des ruchers du canton de Vaud qui, à titre privé, a assisté aux séances.

C'est à une somptueuse réception organisée avec beaucoup de minutie, que les participants au congrès ont assisté. Rien n'avait été laissé au hasard et tout était prévu pour l'agrément des congressistes comme aussi pour celui des accompagnants. Chaque groupement disposait d'interprètes et la population se révéla très accueillante. Autobus à disposition pour se rendre des hôtels au congrès, écouteurs adaptés aux différentes langues, etc., contribuèrent dans une large mesure à faciliter le travail en réduisant fatigue et autres inconvénients.

L'organisation de ce congrès sous les auspices du Ministère de l'agriculture et de la Fédération des apiculteurs de Tchécoslovaquie, a remporté un très grand succès. Ce n'était certes pas une petite affaire que de recevoir 1000 travailleurs scientifiques et praticiens de 33 pays différents. En Tchécoslovaquie, grâce à l'aide du gouvernement, l'apiculture est prospère et les 874 000 ruches (7 par km²), qui étaient au 80 % acariosées avant la seconde guerre mondiale, sont actuellement en bonne santé parmi les 120 000 apiculteurs groupés dans une fédération unique. Avec une moyenne de récolte fixée à 14 kg, les apiculteurs continuent d'augmenter chaque année leur cheptel en intensifiant l'apiculture pastorale, grâce aux liens effectifs et permanents existant entre agriculteur et apiculteur.

Faute de temps disponible, tous les travaux n'ont pu être lus à la tribune. Face à cette importante moisson de sujets si divers, les demandes d'explications et de discussions après les conférences ne furent pas autorisées comme dans les précédents congrès, ce qui eut pour effet de diminuer regrettablement l'intérêt de ces travaux. Dans la mesure des possibilités, nous publierons ultérieurement quelques-uns de ces derniers susceptibles d'intéresser nos lecteurs. Le prochain congrès aura lieu en Roumanie en 1965.

Nous avons sous les yeux des photos de la grande salle réservée aux congressistes de Prague durant les séances. A la table réservée aux délégations de l'Ecosse, de l'URSS, des USA, de la Suède et de la Suisse, seul le fauteuil de cette dernière est resté inoccupé.

Comme d'autres collègues, nous déplorons l'absence d'une délégation officielle de notre pays à ces réunions mondiales d'apiculteurs. Si l'apiculture n'est plus à la cote en Suisse, il faut tout de même remonter le courant, faire face à l'adversité, se maintenir et progresser. Par leur présence à Prague, les Suisses jouaient le même jeu que tous les apiculteurs du monde, ils maintenaient les liens qui les unissent et affirmaient leur volonté de s'entraider. La flamme ne doit pas s'éteindre. Il appartient aux apiculteurs suisses d'encourager les travailleurs scientifiques de leur pays, de même que les praticiens sérieux, en leur procurant des contacts directs avec le monde extérieur. A Prague, un des tableaux synoptiques de l'exposition du congrès indiquait parmi les grands noms des apiculteurs mondiaux, celui de l'aveugle François Huber de Genève, 1750.

Dans l'immensité du globe, notre petit pays occupe tout de même une petite place. Il nous appartient encore, en tant qu'apiculteurs, de conserver cette place par notre présence.

Si pour des raisons financières, aucune des trois grandes sociétés suisses d'apiculture ne peut déléguer officiellement des représentants aux congrès de l'Apimondia, il nous est avis que dans le cadre de la Fédération suisse d'apiculture groupant les trois sociétés sœurs, une entente doit intervenir afin de combler la lacune signalée. Nos remarques visent plus spécialement la participation de notre pays aux congrès organisés en Europe, tous accessibles en quelques heures à des conditions avantageuses.

G. Matthey

Variétés

Une aide bienvenue pour les employés agricoles

L'Union suisse des paysans créa en 1941, conjointement avec la Société suisse d'utilité publique et l'appui d'autres associations, *l'Institution pour l'octroi d'allocations au mariage à des employés agricoles*. Les employés agricoles méritants qui désirent se marier, mais qui ne disposent pas de moyens suffisants, peuvent solliciter l'octroi d'une allocation au ménage sous forme d'une prestation en nature : mobilier, trousseau, literie, machine à coudre. On contribue ainsi à aider des gens à créer leur propre foyer. Il y a toutefois une condition à l'octroi de cette allocation : les solliciteurs doivent continuer pendant 5 ans à travailler en qualité d'employés agricoles.